



Fiche de poste N° : 03/2026_ASH_ULIS TFA	Poste : Coordonnateur en ULIS-TFA Enseignant spécialisé exerçant auprès d'élèves présentant une déficience auditive
Descriptif et contexte du poste	Enseigner et coordonner un dispositif ULIS « TFA » (dispositif d'étayage pour élèves présentant une déficience auditive) en école ou en école-collège.
Missions générales	Référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé. • Référentiel de compétences des coordonnateurs ULIS. 1. Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS • Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence • Connaître et appliquer les programmes de l'école, du collège ou lycée, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture • Anticiper les situations d'apprentissage pour faciliter la réussite dans la classe de référence • Aménager les contenus, les supports et les rythmes d'apprentissage des élèves, rendre accessibles les programmes • Développer chez les élèves des habiletés scolaires à transférer les acquis des regroupements vers leur classe de référence 2. Accompagner les parcours et organiser l'inclusion en classe de référence • Co-construire, mettre en œuvre et suivre les PPS/ PAI avec l'équipe et les familles. • Planifier les temps d'inclusion, en assurer la cohérence avec le regroupement ULIS. • Organiser l'emploi du temps de l'AE-ESH collective du dispositif • Coordonner les aménagements et adaptations pédagogiques avec les enseignants de cycle. 3. Coordonner les parcours de formation et préparer l'insertion professionnelle • Organiser les temps de concertation avec les partenaires • Préparer les transitions (changements de cycle, liaison école-collège, collège-lycée).

	• Contribuer à l'animation de la coopération entre enseignants, AE-ESH, DASED et direction. • Accompagner la réflexion sur l'orientation des élèves, en lien avec l'équipe éducative, les familles et les partenaires institutionnels, préparer les transitions. • Organiser et suivre les stages en milieu professionnel, en cohérence avec le projet de chaque élève. • Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation et d'insertion professionnelle de chaque élève, dans une perspective de parcours inclusif et réaliste. • Veiller à la cohérence entre les apprentissages scolaires, les compétences sociales et l'acquisition de gestes professionnels. 4. Agir en personne ressource pour l'école, l'établissement, le réseau et les partenaires • Susciter et coordonner des actions concertées avec les membres de la communauté éducative pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers • Conseiller les membres de la communauté éducative pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins particuliers • Expliciter la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves • Concevoir avec un autre enseignant une séance ou une séquence d'enseignement • Élaborer et contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective de parcours de réussite. • Co-intervenir avec un autre professeur dans le cadre de pratiques inclusives • Élaborer conjointement avec les autres professeurs des modalités d'évaluation adaptées aux situations des élèves En fonction de l'effectif scolarisé dans le dispositif ULIS, une mission complémentaire d'enseignant spécialisé en itinérance pourra être sollicitée.
Compétences requises et conditions d'exercice	Pré-requis : • Niveau A1 en LSF Conditions : Nomination en ULIS TFA Engagement à se présenter à l'examen du CAPPEI pour les personnels non-titulaires de certification demandée.
Postes et rattachement administratif	ULIS-école de Toerefau (Toahotu) ULIS-collège de Taravao
Contact	IEN ASH, en charge de la circonscription ASH et du suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers

Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	> Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant : - Fiche de candidature portant l’avis du supérieur hiérarchique. - Curriculum vitae. - Lettre de motivation. Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d’un envoi direct au bureau des ressources humaines du 1er degré (BRH1) : brh1@education.pf > Les candidats seront convoqués pour un entretien (25’) avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l’éducation et des enseignements ou son représentant et d’un IEN. Les candidats des îles passeront l’entretien via TEAMS. > L’entretien se déroulera en deux temps : - exposé des motivations du candidat (5’) ; - questionnement de la commission (20’) <u>Date et lieu des entretiens</u> : A la rentrée de janvier 2026 à la DGEE (site de Tuterai Tane)
---	--